* MODÈLE – À REVOIR ET ADAPTER –

Bureau de l’OIM – (nom)

|  |
| --- |
| **Appel à manifestation d’intérêt** |

1 ***Calendrier***

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt** | **IP Management-09/2025-No.003** |
| **Date de publication** | 03/09/2025 |
| **Date limite de présentation d’une demande de précision** | 15/10/2025 |
| **Date limite de dépôt des candidatures** | 15/10/2025 |
| **Communication des résultats** | A déterminer |
| **Date de début de la mise en œuvre** | A déterminer |
| **Date de fin de la mise en œuvre** | A déterminer |

2 ***Site(s)***

**Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez**

3 ***Secteur(s) et domaine(s) de spécialisation***

**Services de formation professionnelle et d’insertion à l’emploi en faveur des jeunes et appui technique à la création d’unités semi-industrielles dans la région de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez**

4 ***Entité à l’origine de la publication***

OIM

5 ***Contexte dans lequel s’inscrit le projet***

Dans un contexte de vulnérabilité socioéconomique accrue au Niger, notamment dans les régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez, les jeunes sont exposés à un taux de chômage élevé, à la précarité et aux risques liés à la migration irrégulière. Le projet IDEE JEUNE contribue à renforcer l’employabilité et la promotion de l’entrepreneuriat local des jeunes. L’accès limité à la formation professionnelle et aux compétences adaptées au marché du travail est une des causes majeures du chômage et de l’informalité. Pour y remédier, le projet prévoit le renforcement des capacités professionnelles et techniques des groupes cibles (jeunes et femmes) afin de faciliter leur insertion durable dans le tissu économique local.

Afin de relever les défis liés à l’emploi et au manque d’opportunités économiques, le projet « Initiatives pour le Développement des Entreprises – IDEE Jeune » contribue à l’inclusion économique des jeunes et des femmes en favorisant l’entrepreneuriat et en renforçant les compétences adaptées aux besoins du marché de travail.

6 ***Résultats escomptés***

**Sur le volet 1 : Services de formation professionnelle et d’insertion à l’emploi en faveur des jeunes** *(Cible : 220 jeunes et femmes – dont 80 qualifiés ; 80 non-qualifiés et 60 non-scolarisés) :*

* + 1. Les jeunes sélectionnés acquièrent des compétences techniques et transversales adaptées aux besoins du marché du travail local *(Cible indicative : 80% des jeunes inscrits complètent le programme de formation professionnelle et qui réussissent aux tests de certification)*
    2. Un nombre significatif des jeunes formés accèdent à un emploi décent (salarié ou auto-emploi) ou poursuivent leurs études et formation au niveau supérieur. *(Cible indicative : 60% des jeunes formés trouvent un emploi salarié ou démarre une activité d’auto-emploi formelle ou semi-formelle dans les 3 mois suivant la fin de la formation).*
    3. Les jeunes sélectionnés sont mieux outillés et autonomes dans leurs parcours d’insertion professionnelle *(Cible indicative : 70% des jeunes ayant bénéficié de l’accompagnement à l’insertion, disposent d’un plan de carrière/projet professionnel et mettent en œuvre au moins 2 actions concrètes – notamment la création d’entreprise, démarrage d’une start-up, partenariats établis avec le secteur privé, etc.)*

**Sur le volet 2 : Appui technique à la création d’unités semi-industrielles :**

1. Au moins trois (3) unités semi-industrielles viables sont créées ou renforcées avec un appui technique adapté *(Cible indicative : 3 unités appuyées sont opérationnelles et génèrent des activités de production 3 mois après la fin de l’appui technique initial).*
2. Les capacités de production, de gestion et de qualité des unités semi-industrielles appuyées sont améliorées *(Cible indicative : Augmentation de 20% en moyenne en moyenne du volume de production des unités appuyées 6 mois après l’appui technique comparé au volume initial).*
3. Les acteurs locaux impliquées dans les unités semi-industrielles maitrisent les compétences techniques et de gestion nécessaires à leur autonomie *(Cible indicative : 6 mois après l’appui, 85% du personnel clé formé atteint un niveau de compétence jugé suffisant pour le fonctionnement et la maintenance des équipements ; le développement et utilisation des manuels de procédures de production, de gestion et de maintenance) ;*

7 ***Autres informations***

La mission se décline suivant avec des livrables (Rapports d’activités) pour ce qui suit :

**Résultat (1) : L’employabilité locale des jeunes est améliorée grâce à l’accès aux formations professionnelles et l’éveil entrepreneurial :**

**Activité 1 : Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes***(Cible : 220 jeunes)*

**Orientation, sensibilisation, identification des besoins et sélection des bénéficiaires :**

1. Organiser des campagnes de sensibilisation aux opportunités (y compris l’auto-emploi) dans les régions ciblées (Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez) et dresser un bilan de compétences et d’intérêts pour chaque jeune ;
2. Identifier les filières de formation en lien avec les besoins des marchés locaux (en consultation avec le secteur privé, les chambres de métiers, les coopératives, etc.) ;
3. Développer des modules sur les compétences de vie (gestion financière de base, communication interpersonnelle, éducation et inclusion financière, technique de recherche d’emploi, etc.)
4. Organiser la sélection de 220 jeunes et femmes nigériens sans emploi qui seraient intéressés à participer au programmation de formation technique et professionnelle :
5. Organiser 4 caravanes d’éveil entrepreneuriale et d’information auprès des jeunes et des femmes dans les régions d’interventions du projet.
6. Elaborer les modalités de formation et plan de suivi avec l’appui de la structure en charge de la formation professionnelle locale ;
7. Contractualiser et signer des accords de partenariat avec le ou les Centre(s) de formation aux métiers et les entreprises du secteur public et privé recherchant les compétences des jeunes qui seront formés ;

**Formations spécifiques, insertion et suivi :**

1. Mettre en œuvre le programme de formation adaptées à chaque groupe ;
2. Mettre en œuvre le plan d’accompagnement à la recherche d’emploi, à la création d’entreprise ou à la poursuite d’études et/ou formation au niveau supérieur ;
3. Mettre en place un système de suivi-évaluation et de mentorat ;

**Activité 2 : Organiser des parcours de formation professionnelle continue pour les jeunes et les femmes non qualifiés***(Cible : 80 jeunes non qualifiés, ayant un niveau d’études faible ou moyen, peu ou pas d’expérience professionnelle, mais avec des bases scolaires) :*

1. Renforcer les capacités sur les fondamentaux et l’orientation :
   1. Alphabétisation fonctionnelle et calculs de base : axé sur les besoins du métier choisi ;
   2. Compétences de vie : soft skills, éducation financière, inclusion financière, etc.
   3. Visites d’entreprises et des ateliers artisanaux, etc.
2. Formations professionnelles courtes et pratiques :
   1. Artisanat : soudure, mécanique auto/moto ; menuiserie bois/métal ; maçonnerie, plomberie, électricité bâtiment, cordonnerie, couture/broderie ;
   2. Agro-pastoral : techniques de maraîchages, petit élevage volailles/petits ruminants ; conservation des produits, apiculture, techniques de transformation simple (jus de fruits, confitures, savon artisanal) ;
   3. Services : coiffure, esthétique, petite restauration, aide-ménagère, agents d’entretien ; agents de sécurité ; transporteurs ; chauffeurs ; livreurs ; etc.
   4. Gestion des déchets : collecte, tri, recyclage (fabrication d’objets à partir de matériaux recyclés) ;
   5. Techniques de gestion de l’eau : maintenance de pompes à eau ; petites irrigations ;
3. Accompagnement à l’insertion à l’emploi :
   1. Apprentissage par l’alternance ou stages en ateliers/entreprises : l’accent sera mis sur le ‘’faire’’ et la pratique ;
   2. Formation aux bases de l’auto-emploi : formation GERME 1 (Gérer mon entreprise) ; comment démarrer une petite activité, gérer un petit budget et trouver des clients ;
   3. Appui à l’installation : aide à l’achat de kits de démarrage (outillages ; petits équipements), conseils pour l’aménagement d’un petit atelier, etc.
   4. Mise en réseau : connexion avec des artisans établis, des coopérations ou groupement d’intérêt économiques (GIE) ; etc.
   5. Accès à des microcrédits simplifiés et soutien technique régulier : visites, conseils, résolution des problèmes récurrents, etc.

**Activité 3 : Faciliter l’accès des jeunes à des stages d’apprentissage et à des opportunités d’emploi** *(Cible : 80 jeunes qualifiés :* ce sont des jeunes ayant un certain niveau d’études ou une qualification professionnelle initiale, mais qui peinte à trouver un emploi ou souhaitent se spécialiser ou se reconvertir*) :*

1. Organiser des formations d’orientation et des compétences transversales avancées :
   1. Evaluer les dossiers des demandeurs d’emploi produits par l’ANPE : établir des listes à soumettre aux entreprises identifiées pour accueillir les jeunes candidats ;
   2. Bilan de carrière approfondi : identifier les lacunes et les opportunités en faveur des jeunes demandeurs d’emplois ;
   3. Modules sur l’entrepreneuriat et la gestion de projet : de l’idée au business plan (financement, marketing, gestion, etc.)
   4. Perfectionnement en langues (français/anglais) et numérique avancé : utilisation d’outils professionnels, recherche d’informations en ligne, communication digitale, etc.) ;
   5. Techniques de recherche d’emploi (TRE) avancée : optimisation de CV, simulation d’entretiens en présentiel et en ligne, réseautage professionnel, etc.
2. Formations spécialisées et certifiantes :
   1. Filières à forte valeur ajoutée : numérique (développement web/mobile ; maintenance informatique, graphisme, Community management, cybersécurité, utilisation des réseaux sociaux, marketing digital, etc.)
   2. Energies renouvelables : Installation et maintenance de panneaux solaires ; etc.
   3. Agro-industrie, transformation : techniques de transformation des produits locaux (céréales, fruits, lait, viande), gestion de chaine de froid, normes d’hygiène et de qualité, etc.
   4. Logistique et transport : gestion des stocks, logistique urbaine et régionale ;
   5. BTP (hautes compétences) : gestion de chantier, topographie, dessin assisté par ordinateur (DAO) ; gestion de maintenance des infrastructures, etc.
   6. Tourisme et hôtellerie : gestion d’établissement, langues étrangères, etc.
3. Insertion et accompagnement à l’emploi ou création d’entreprise :
   1. Stages pratiques rémunérés ou alternance : intégration en entreprise pour une immersion réelle et développement de l’expérience professionnelle.
   2. Mise en relation directe avec les entreprises : job-dating, forums d’emplois ciblés ;
   3. Accompagnement individualisé à la création d’entreprise : appui à l’accès au financement (microcrédit, fonds d’amorçage), formalisation, incubation.
   4. Mentorat par des professionnels expérimentés ;
   5. Suivi post-insertion : appui pour les 3 premiers mois d’activité ou d’emploi ; Fournir un appui-conseil via les services de l’ANPE aux jeunes et femmes et organiser des suivis des parcours professionnels.

**Activité 4 : Organiser des parcours de formation professionnelle initiale pour les jeunes et les femmes non scolarisés** *(Cible : 60 jeunes non-scolarisés : les jeunes les plus vulnérables, sans aucune base scolaire, certains ayant pu être impliqués dans des activités informelles ou migratoires, ou venant des zones reculées, les personnes en situation d’handicap, les femmes issues des zones périurbaines vivant des conditions précaires dans les centres urbains).*

1. Préformation et socialisation :
   1. Alphabétisation fonctionnelle et numératie adaptée (apprentissage de la lecture, l’écriture et le calcul à travers des contenus liés aux métiers et à la vie quotidienne comme le calcul des coûts, gestion de petites sommes, etc.)
   2. Développement des compétences psychosociales : confiance en soi, respect des règles, gestion des émotions, travail de groupe, hygiène personnelle et communautaire, civisme, etc.
   3. Activités sportives, culturelles et artistiques : favoriser la socialisation, l’expression personnelle ; la découverte et la curiosité ;
   4. Sensibilisation aux droits fondamentaux : droits de l’enfant/jeune ; dangers de la migration irrégulière, traite des êtres humains, etc.
2. Formation pratique par l’apprentissage :
   1. Apprentissage direct auprès des maîtres artisans/commerçants (système dual ou informel) : identification et mise en relation avec des professionnels locaux reconnus.
   2. Filières concrètes et à faible barrière à l’entrée : techniques simples de culture (jardins potagers, cultures sèches) ; la petite irrigation et agroécologie de base ; élevage traditionnel (soins aux animaux, alimentation, gestion de troupeau) ; artisanat de base (vannerie, poterie, fabrication de petits objets utiles, réparation de vélos/motos ; petits travaux de couture, etc.) ; services de proximité (aide-ménagère, laveur de vaisselle, petits vendeurs ambulants ; valorisation des déchets : fabrication de charbon écologique, compostage.
3. Autonomisation et insertion à l’emploi :
   1. Mise à disposition de petits ‘’kits de démarrage’’ : outils, semences, petit capital.
   2. Appui à l’insertion dans les groupements ou coopératives ;
   3. Octroi des micro-crédits adaptés au besoin des jeunes sélectionnés ;
   4. Suivi régulier et soutien à l’intégration sociale ; et pour les plus performants, envisager des passerelles vers les formations du groupe ‘’jeunes non qualifiés’’ après 6 mois.

**Note** : considérations transversale pour les 3 groupes de jeunes/femmes (cf. Résultat 1) :

* **Partenariats locaux :** Impliquer les chambres de métiers, les autorités locales, les chefs traditionnels, les associations de jeunes, les entrepreneurs, les centres de formation existants (publics et privés).
* **Approche par les chaînes de valeur :** Cibler les formations sur les besoins identifiés dans les chaînes de valeur locales pour maximiser les opportunités d'emploi ou d'auto-emploi (ex : filières riz, oignon, bétail, artisanat local).
* **Prise en compte du genre :** Développer des filières non traditionnelles pour les jeunes femmes (ex : mécanique, soudure) et s'assurer d'une participation équitable, avec des services de garde d'enfants si nécessaire.
* **Compétences entrepreneuriales :** Intégrer des modules de base sur l'entrepreneuriat, la gestion financière simple, le marketing et la vente pour tous les groupes.
* **Flexibilité :** Adapter les horaires de formation (ex : soir, week-end) pour les jeunes ayant des contraintes (travail informel, responsabilités familiales).
* **Protection et bien-être :** Intégrer une composante de sensibilisation aux risques (violences basées sur le genre, extrémisme violent, migration irrégulière) et un soutien psychosocial si nécessaire.
* **Numérisation progressive :** Introduire des outils numériques simples (tablettes, smartphones) pour l'apprentissage et l'accès à l'information lorsque c'est pertinent et accessible.
* **Suivi-Évaluation :** Mettre en place un système robuste de suivi des participants (présence, progression, insertion) et d'évaluation de l'impact du programme sur leur vie.

**Résultat (2) : Les opportunités locales d’emploi pour les jeunes et les femmes augmentent grâce à leur inclusion économique à travers l’entrepreneuriat :**

**Installation des unités semi-industrielles de transformation et de conservation des produits agricoles :**

**Activité 1 : Appui technique à la création de trois (3) unités semi-industrielles dans les régions de Niamey, Tahoua ou Zinder et Agadez** :

1. Etude de faisabilité et planification des unités semi-industrielles :
   * Analyse des besoins : comprendre les objectifs de l’unité, les produits ou services à fabriquer, les volumes de production envisagés ;
   * Conception et dimensionnement : aider à définir la taille optimale de l’unité, l’agencement des équipements, les flux de production ;
   * Choix technologiques : conseiller sur les machines, les procédés et les technologies les plus adaptées aux spécificités de l’unité (coût, performance, durabilité, etc.) ;
   * Elaboration des plans : réalisation de plans techniques, schémas de processus et autres documents nécessaires à la construction et à l’installation.
2. Mise en œuvre et installation :
   * Aide à l’acquisition d’équipements : conseiller sur les fournisseurs, les spécifications techniques et les négociations.
   * Supervision de l’installation : assurer que les équipements sont installés correctement et en toute sécurité, en respectant les normes ;
   * Mise en service : accompagner le démarrage des opérations, les premiers tests et ajustements.
3. Renforcer les capacités et transfert de compétences :
   * Formation du personnel : former les opérateurs, techniciens et gestionnaires à l’utilisation des machines, aux processus de production, à la maintenance et aux normes de qualité ;
   * Développement de procédures : aider à la mise en place de manuels d’opération, de procédures de maintenance et de protocoles de sécurité.
   * Partage d’expertise ; transmettre le savoir-faire technique et les meilleures pratiques pour optimiser la production et la gestion de l’unité.
4. Optimisation et suivi :
   * Amélioration des processus : identifier les goulots d’étranglement, proposer des améliorations pour augmenter l’efficacité et réduire les coûts ;
   * Contrôle qualité : mettre en place des systèmes de contrôle qualité pour garantir la conformité des produits ;
   * Maintenance préventive et corrective : conseiller sur les stratégies de maintenance pour assurer la durabilité des équipements ;
   * Résolution de problèmes : apporter une expertise pour résoudre les défis techniques ou opérationnels qui peuvent survenir ;
   * Définir les stratégies de gouvernance, de recherche et développement et d’investissement et de communication des unités semi-industrielles.

**Activité 2 : Mettre en réseau les unités semi-industrielles au Niger et les entreprises italiennes.**

1. Faciliter les partenariats stratégiques et opérationnels pour augmenter la capacité technique et opérationnelle dans unités semi-industrielles, le développement de marché et croissance de la production, etc. ;
2. Soutenir le développement de ces unités semi-industrielles en facilitant la mise en réseau avec des entreprises privées italiennes évoluant dans des domaines similaires que les entreprises soutenues par le projet IDEE JEUNE.

**NOTE** : Considérations à prendre pour les trois (3) unités semi-industrielles :

* + **Une unité semi-industrielle de Tannerie (Niamey ou Tahoua) :** Une unité de tannerie semi-industrielle qui se concentrera sur le traitement des peaux brutes ou semi-fini (mouton, chèvre et bovin) pour les transformer en cuir fini, utilisable pour la maroquinerie :
    - * + Capacité de production : modulable, par exemple, traitement de 50 à 150 peaux par jour (selon le type de peaux) ;
        + Superficie requise : Environ 100 à 300 m2 (incluant les aires de stockage, production, séchage, traitement des eaux) ;
        + Alimentation électrique : raccordement au réseau national ou, si hors réseau, solution solaire durable.
        + Alimentation en eau : accès fiable à une source d’eau suffisante (puits, forage, réseau) ;
        + Gestion des déchets : système de traitement des eaux usées (STEP) adapté pour la dépollution, gestion des boues et des déchets solides.
  + **Une unité semi-industrielle de Transformation agroalimentaire (Agadez) :** unité visant à transformer les produits agricoles locaux (céréales, fruits, légumes, lait, viande, etc.) en produits à valeur ajoutée (farines, jus, confitures, produits laitiers, viande séchée/transformée, etc. :
    - * + Type de transformation : spécialisée sur une ou deux filières principales (ex. : céréales et jus de fruits, etc.) ;
        + Capacité de production : adaptée aux volumes de production agricole locaux, par exemple, 200 Kg à 1 tonne de matière première par jour/semaine.
        + Superficie requise : environ 100 à 300 m2 (incluant les zones de réception, transformation, emballage, stockage et bureaux) ;
        + Alimentation électrique : stabilité requise pour les machines, groupe électrogène de secours.
        + Alimentation en eau : eau potable essentielle, système de filtration si nécessaire ;
        + Hygiène et sécurité : respect des normes d’hygiène HACCP, surfaces faciles à nettoyer, séparation des zones propres/sales.
  + **Unité semi-industrielle de Cosmétique (production de savons à usage ménager) à Zinder** : cette unité se concentrera sur la production de savons solides à usage ménager (lessive, nettoyage) à partir d’huiles végétales locales (karité, neem, arachide, palme, etc.) et de soude caustique :
    - * + Capacité de production : traitement de 100 à 300 kg de savon par jour/semaine.
        + Superficie requise : environ 100 à 200 m2 (incluant les zones de stockage, matières premières, saponification, séchage, emballage) ;
        + Alimentation électrique : pour es mélangeurs et découpeuses ;
        + Alimentation en eau : eau propre
        + Sécurité : ventilation adéquate pour la manipulation de la soude caustique, équipement de production individuelle (EPI) obligatoire.

8 ***Critères de sélection***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Description** | **Pondération** |
| Clarté des activités et des résultats escomptés | Indication de la manière dont les activités proposées montrent que le partenaire a compris les prestations à fournir et le calendrier établi :   * + - * + Fournir la méthodologie pour la formation professionnelle et pour la mise en place des unités semi-industrielles dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, tout en faisant preuve de la compréhension du mandat assorti, et en démontrant la façon dont le consortium atteindra le mandat du projet, en gardant à l’esprit la pertinence des conditions locales, de l’environnement du projet et des considérations de durabilité ;         + Expliquer les objectifs et la stratégie de coordination du consortium ;         + Démontrer la créativité et l'innovation dans la mise en place des unités semi-industrielles ;         + Fournir le chronogramme de travail, accompagné des indicateurs de suivi de l’avancée de l’action. | 25 |
| Contribution de ressources | Contribution de ressources du partenaire à l’appui de la mise en œuvre du programme (budget alloué ) | 10 |
| Rapport coût-efficacité | Répartition des coûts à l’appui de la mise en œuvre et de la gestion du programme | 10 |
| Expérience locale et présence sur place | * + - * + Démontrer que le consortium a une capacité à travailler efficacement avec les communautés locales, les autorités locales, traditionnelles et les acteurs locaux (CFM, chambres de métiers, coopératives, secteur privé, société civile) *(Documents à joindre Copies des rapports sur la mobilisation pour projets communautaires ou lettres de soutien de partenaires locaux)*         + Démontrer avoir une structure organisationnelle claire, une capacité de gestion de projet éprouvée, et des procédures de gestion financière et comptable transparentes et conformes aux normes internationales *(Documents à joindre : copies des Procédures internes de gestion de projet, copies des Manuels de procédures financières, rapports d'audit)* | 10 |
| Gestion de projet | * + - * + Disposer d'une équipe de gestion de projet qualifiée et suffisante (Chef de projet, Coordinateurs, Experts techniques, personnel administratif et financier) pour la durée du projet.   *(Documents à fournir : CV des membres clés de l'équipe et une note descriptive de l’équipe et des rôles respectifs).*   * + - * + Démontrer que le consortium dispose d'au moins cinq (5) ans d'expérience avérée dans la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, avec des résultats mesurables *(Documents à joindre : Liste de projets similaires réalisés, rapports d'activités, études d'impact, références.)*         + Avoir réalisés au moins 3 projets dans l'accompagnement technique à la création ou au renforcement des capacités des PME/PMI, idéalement dans les secteurs : agroalimentaire, tannerie, cosmétique *(Documents à joindre : Rapports d’évaluation interne ou externe)*         + Disposer d'une équipe ou d'un réseau de consultants avec une expertise technique pertinente dans les filières de la tannerie, de la transformation agroalimentaire et de la cosmétique *(Documents à joindre : CV des experts/consultants, liste des partenaires techniques avec des accords de service ou MoU signés)*         + Disposer des systèmes robustes de suivi-évaluation des activités et des résultats, et une capacité à produire des rapports réguliers et de qualité *(Documents à joindre : Exemples de cadres logiques, de rapports de suivi, de systèmes de collecte de données)*         + Démontrer une bonne santé financière et une capacité à gérer des budgets de taille similaire à celle du projet proposé ou une capacité de co-financement (optionnelle) *(Documents à joindre : Rapports d'audits externes des 3 dernières années, états financiers certifiés, ou Lettres d'engagement de co-financement)* | 20 |
| Importance de la proposition en vue de l'obtention des résultats escomptés | Indication de la manière dont le programme sera exécuté, y compris les risques ou complications potentiels, et de la manière dont le partenaire surmonterait ces difficultés | 15 |
| Expertise et expérience sectorielles | * + - * + Démontrer avoir au moins trois (03) expériences satisfaisantes acquises dans le domaine dans la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, avec des résultats mesurables.   Avoir travaillé avec une agence du Système des Nations Unies est un atout majeur.   * + - * + Avoir au moins trois (03) projets réalisés pour références de précédentes expériences similaires dans l'accompagnement technique à la création ou au renforcement de petites et moyennes entreprises (PME) ou d'unités de production, idéalement dans les secteurs ciblés (agroalimentaire, tannerie, cosmétique).   La note sur les projets réalisés pour référence doit comporter les informations suivantes pour chaque projet :   * Valeur du contrat ; * Période d’exécution (de/vers) ; * Rôle dans la réalisation de projets/contrats similaires ; * Coordonnées de référence du bailleur de fonds ou commanditaires (nom, téléphone, courriel) ; * Description des projets/d’expériences.   *(Documents à fournir : Attestations de bonne fin d’exécution, ou équivalent ; liens de publication des rapports approuvés par un ou plusieurs commanditaires)* | 5 |
| Viabilité de l’intervention | * + - * + Démontrer les risques pour l’exécution du mandat qui peuvent avoir une incidence sur l’atteinte et l’achèvement en temps opportun des résultats attendus ainsi que sur leur qualité. Décrivez également les mesures qui seront mises en place pour atténuer ces risques et assurer l’assurance de la qualité         + Démontrer un engagement significatif en faveur de la durabilité par les documents de politique interne de l’institution en matière d’inclusion des filles/femmes, des personnes handicapées ou par l’adhésion des membres du consortium à promouvoir de telles questions. | 5 |

9. ***Pièces jointes***

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | **Lien hypertexte** |
| ANNEXE A – Mandat | (Insérer lien) |
| ANNEXE B – Liste de vérification des références des partenaires d’exécution | (Insérer lien) |
| ANNEXE C – Questionnaire général sur les partenaires d’exécution | (Insérer lien) |
| ANNEXE D – Modèle de note conceptuelle | (Insérer lien) |
| ANNEXE E – Modèles de rapports financiers et descriptifs | (Insérer lien) |
| ANNEXE F – Modèle d’accord relatif à l’exécution d’un projet | (Insérer lien) |
| ANNEXE G – Déclaration de conformité à l’intention des partenaires d’exécution | (Insérer lien ou joindre document) |
| Veuillez ajouter tout autre modèle pertinent | (Insérer lien) |

10. ***Pour de plus amples informations sur cette possibilité de partenariat et la procédure de candidature, veuillez consulter la page suivante :*** ([**nigeripsccommittee@iom.int**](mailto:nigeripsccommittee@iom.int))

Les organisations qui répondent à cet appel doivent apporter la preuve de leur capacité de mettre en œuvre toutes les activités indiquées en une seule fois. Les candidatures partielles portant uniquement sur certaines activités ne seront pas examinées.

L’OIM se réserve le droit d’annuler des activités planifiées ou d’en définir de nouvelles, et d’en réduire ou d’en élargir la portée. Les partenaires d’exécution retenus doivent se tenir prêts à établir un budget détaillé fondé sur leur proposition dans un délai de deux semaines après avoir reçu l’avis de sélection de l’OIM.

Dans les deux semaines suivant la date limite de dépôt des notes conceptuelles, l’ensemble des candidats recevront un avis écrit les informant de l’issue du processus de sélection. En cas de demande de précision de la part d’un candidat, l’OIM lui répondra en indiquant les mesures prises pour garantir la transparence et l’intégrité du processus de sélection.

Pour des raisons de confidentialité, l’OIM se réserve le droit de ne pas divulguer d’informations précises concernant la décision prise par son bureau.

L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute manifestation d’intérêt, et d’annuler le processus de sélection ou de rejeter toutes les expressions d’intérêt à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d’exécution concernés.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à l’adresse suivante : ([**nigeripsccommittee@iom.int**](mailto:nigeripsccommittee@iom.int)).

**Directives relatives à la soumission des manifestations d’intérêt**

Le présent document renferme les instructions relatives à la constitution et à la soumission des dossiers de candidature, y compris de l’annexe A (informations relatives aux partenaires d’exécution).

1. Les candidatures doivent être soumises en personne ou envoyées par voie postale dans une enveloppe scellée à l’attention du bureau de l’OIM à **Avenue Issa Beri, Rue IB-42, Porte 125, Plateau, Yantala Haut**, **le** **Mercredi 15 Octobre 2025 à 17 heures 30 mn** au plus tard, une fois soumis une fiche au niveau de la guérite doit être remplie et signée par le soumissionnaire. Les candidatures soumises après le délai fixé ne seront pas prises en compte.
2. Une description détaillée de la manière dont les compétences, l’expérience, les connaissances et l’expertise des partenaires d’exécution répondent aux exigences énoncées dans l’appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM devra être fournie.
3. Les candidats doivent soumettre les originaux ainsi qu’une copie des documents du dossier de candidature, en précisant sur chaque enveloppe « original » et « copie ». En cas de divergence entre l’original et la copie, ce premier prévaut. Les deux enveloppes susmentionnées doivent être placées dans une seule et même enveloppe scellée. Sur cette dernière, il convient d’indiquer l’adresse d’envoi de la soumission, le numéro de référence et l’intitulé du projet, ainsi que le nom du partenaire d’exécution.
4. Les candidatures doivent être soumises en Français et au format demandé par l’OIM dans l’appel à manifestation d’intérêt. Il est impératif de fournir toutes les informations demandées, en répondant de manière claire et concise à tous les points énoncés dans l’appel. Toute candidature qui ne répond pas pleinement à l’ensemble de ces critères pourra être rejetée.
5. Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
   1. Une lettre d’accompagnement signée par ONG Lead du consortium ; Obligatoire
   2. Une lettre d’intention de consortium ou accord signé entre les deux partenaires du consortium. Obligatoire
   3. Offre technique (note conceptuelle signée et cachetée) par ONG Lead du consortium Obligatoire
   4. Un Budget signé et Cacheté (Offre financière) par ONG Lead du consortium ; Obligatoire
   5. Démontrer que le consortium dispose d'au moins cinq (5) ans d'expérience avérée dans la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, avec des résultats mesurables (joindre : Liste de projets similaires réalisés, rapports d'activités, études d'impact, références.)
   6. Avoir réalisés au moins 3 projets dans l'accompagnement technique à la création ou au renforcement des capacités des PME/PMI, idéalement dans les secteurs: agroalimentaire, tannerie, cosmétique (joindre : Rapports d’évaluation interne ou externe
   7. Fournir au moins trois (03) expériences satisfaisantes acquises dans le domaine dans la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, avec des résultats mesurables. Avoir travaillé avec une agence du Système des Nations Unies est un atout majeur (Attestation de bonne fin d’exécution., Convention signée, liens hypertexte (internet) de publication de rapports ; rapport d’activités ou d’évaluation de projet similaire approuvé par un/plusieurs commanditaire/s.) Obligatoire
   8. Les copies des Procédures internes de gestion de projet, copies des Manuels de procédures financières, rapports d'audit Obligatoire
   9. L’organigramme du personnel (signé et cacheté) Obligatoire
   10. CVs et copies de diplômes des personnes à qui sera confiée la mise en œuvre des formations (chef de projet, coordinateurs, experts techniques, personnel administratif et financier) :Obligatoire
   11. Le formulaire de Déclaration de conformité renseigné, signé et cacheté (ANNEXE G) ; Obligatoire
   12. Le NIF, RCCM ,Arrêtée ministériel ; Obligatoire
   13. L'autorisation d'opération (joindre la copie d'autorisation d'opération dans les régions ciblées) Obligatoire
   14. Les règlements intérieurs de la structure
   15. Le formulaire de protection des données signés et cacheté Obligatoire
   16. Références (ANNEXE B); Obligatoire
   17. Les documents demandés dans l’appel à manifestation d’intérêt, chaque page devant être dûment remplie et signée par le représentant habilité du partenaire potentiel ; Obligatoire
   18. Tout autre document pertinent.
6. Il est possible de modifier ou de retirer les candidatures par écrit, avant la date limite indiquée dans l’appel à manifestation d’intérêt. Passé ce délai, les candidatures ne pourront plus être modifiées ou retirées.
7. Les coûts relatifs à la constitution et à la soumission du dossier de candidature sont à la charge du partenaire d’exécution et l’OIM ne peut en aucun cas être tenue responsable des frais engagés.
8. Aucuns frais de dossier ne seront demandés par l’OIM aux candidats.
9. Les partenaires peuvent signaler des cas de fraude, de corruption et de manquement sur la plateforme Nous sommes tous concernés ([We Are All In](https://weareallin.iom.int/fr)) de l’OIM.
10. Toute information communiquée par écrit ou oralement aux partenaires d’exécution dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêt doit être considérée comme confidentielle. Ceux-ci ne doivent pas partager ou évoquer ces informations avec un tiers sans l’approbation écrite préalable de l’OIM. Cette obligation subsiste après l’achèvement du processus de sélection, que la candidature du partenaire d’exécution ait été retenue ou non.
11. L’OIM traitera toutes les informations (ou les informations libellées comme exclusives, sensibles ou financières) communiquées par les partenaires d’exécution de manière confidentielle, et les données à caractère personnel seront traitées dans le respect des principes relatifs à la protection des données.
12. En soumettant leur candidature, les partenaires d’exécution autorisent l’OIM à partager des informations avec les personnes qui doivent en avoir connaissance aux fins de l’évaluation de la proposition et du traitement du dossier.
13. En soumettant leur candidature ou une manifestation d’intérêt, les candidats confirment leur adhésion à la déclaration de conformité de l’OIM reproduite dans le formulaire prévu à cet effet et accusent réception de la liste des pratiques interdites (pièce jointe).
14. L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute candidature, d’annuler le processus et de rejeter toutes les candidatures, à tout moment, sans engager sa responsabilité auprès des partenaires d’exécution concernés, et sans obligation de les informer du motif de sa décision.

**LISTE DE VÉRIFICATION DES RÉFÉRENCES DES PARTENAIRES D’EXÉCUTION**

Les informations ci-après doivent figurer dans la réponse à l’appel à manifestation d’intérêt publié par l’OIM.

**TABLEAU 1 – PRINCIPALE EXPÉRIENCE EN TANT QUE PARTENAIRE D’EXÉCUTION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)**

• Début (mois/année)

• Fin (mois/année)

• Donateur/partenaire chef de file

• Description des projets

• Montant du contrat

Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives)

**TABLEAU 2 – EXPÉRIENCE SIMILAIRE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (format libre)**

• Année

• Donateur/partenaire chef de file

• Description des projets

• Montant du contrat

• Remarques (veuillez fournir des pièces justificatives\*)

**TABLEAU 3 – LISTE DES PRINCIPAUX MEMBRES DU PERSONNEL (format libre)**

• Nom

• Fonction et qualifications

• Nombre d’années d’expérience

Veuillez fournir un organigramme ainsi qu’un CV détaillé des membres clés de la direction et du personnel de l’organisation.

**TABLEAU 4 – AUTRES INFORMATIONS (format libre)**

Outre les informations demandées, les partenaires d’exécution peuvent joindre tout autre document pertinent.

Bureau de l’OIM – (Niamey)

Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt de l’OIM : **IP Management-09/2025-No.003**

**Mandat**

|  |
| --- |
| **Introduction** |
| L'OIM cherche à collaborer avec un **consortium** (une organisation non-gouvernementale qualifiée et un cabinet spécialisé) pour mettre respectivement en œuvre les services de formation professionnelle et d’insertion à l’emploi en faveur des jeunes ainsi qu’apporter l’appui technique pour la création des unités semi-industrielles dans les régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez.  Cette collaboration permettra de concevoir et mettre en œuvre des formations professionnelle adaptées à divers profils des jeunes (qualifiés, non-qualifiés, non-scolarisés) dans les filières porteuses, la création de nouveaux emplois et l’acquisition des compétences recherchées sur le marché du travail. Cette approche permettra de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque catégorie des jeunes, favorisant ainsi une insertion professionnelle durable et un développement local inclusif dans les régions ciblées et tout en offrant des alternatives à la migration irrégulière. |
| **Contexte** |
| Le Niger est confronté à plusieurs défis majeurs, tels que le chômage élevé et le sous-emploi des jeunes, les pressions démographiques croissantes, la dépendance à l’agriculture de subsistance, la vulnérabilité aux conditions climatiques et l’insécurité régionale. Cette situation fait partie des facteurs qui entraînent un phénomène de migration irrégulière des jeunes à la recherche des meilleurs moyens de subsistance, ce qui accroît leur vulnérabilité à la traite des personnes et au trafic.  Afin de relever les défis liés à l’emploi et au manque d’opportunités économiques, le projet « Initiatives pour le Développement des Entreprises – IDEE Jeune » contribue à l’inclusion économique des jeunes et des femmes en favorisant l’entrepreneuriat et en renforçant les compétences adaptées aux besoins du marché de travail.  Dans un contexte de vulnérabilité socioéconomique accrue au Niger, notamment dans les régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez, les jeunes sont exposés à un taux de chômage élevé, à la précarité et aux risques liés à la migration irrégulière. Le projet IDEE JEUNE contribue à renforcer l’employabilité et la promotion de l’entrepreneuriat local des jeunes. L’accès limité à la formation professionnelle et aux compétences adaptées au marché du travail est une des causes majeures du chômage et de l’informalité. Pour y remédier, le projet prévoit le renforcement des capacités professionnelles et techniques des groupes cibles (jeunes et femmes) afin de faciliter leur insertion durable dans le tissu économique local.  Pour rappel, cette phase du projet IDEE, financé par le ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, avec l’appui technique de l’Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS), vise à offrir des opportunités économiques pour 4,350 personnes, notamment les jeunes de 18 à 35 ans et les femmes porteuses des projets entrepreneuriaux, les migrants nigériens de retour et les communautés hôtes.  Le projet est aligné sur les cadres politiques nationaux et internationaux existants, et bénéficie du soutien de divers ministères, de l’Agence Nationale pour la Promotion de l’Emploi (ANPE) et de partenaires locaux tels que les incubateurs d’entreprises et les institutions gouvernementales. Le projet s’appuie aussi sur les recommandations des parties prenantes recueillies lors des consultations durant la mise en œuvre des phases précédentes du projet IDEE[[1]](#footnote-2). |
| **Objectif** |
| **L’objectif général**: les services de formation professionnelle visent à favoriser l’autonomisation et l’insertion profession, sociale et économiques durable.  **Les objectifs spécifiques (OS) :**   1. **OS 1**(**Sur le volet formation professionnelle et insertion à l’emploi en faveur des jeunes) :** Offrir aux jeunes – en particulier ceux qui sont éloignés de l’emploi ou qui manquent de qualifications, un parcours personnalisé depuis l’identification de leurs aspirations jusqu’à leur stabilisation professionnelle, en passant par l’acquisition de compétences et l’intégration dans le monde du travail, et d’appuyer le développement durable des entreprises portées par les jeunes, la création d’emplois, l’acquisition des compétences recherchées sur le marché du travail.   **OS 2 (Sur le volet de la création des unités semi-industrielles dans les filières émergentes**) : Garantir que les unités semi-industrielles sont créées et opérationnelles, disposent des compétences humaines et des processus nécessaires pour fonctionner de manière autonome, efficace et durable. Assurer un accompagnement en fourniture de matériel, en mettant l’accent sur le transfert de connaissances et la montée en compétences des acteurs locaux. |
| **Interventions proposées** |
| Cet Appel à manifestation d’intérêt rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la composante du projet **(Résultat 2) : l’employabilité locale des jeunes est améliorée grâce à l’accès aux formations professionnelles,** qui vise à :   1. Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes et des femmes sélectionnés (Cible : jeunes de 18-35 ans, et femmes, vulnérables au regard des critères sociaux comme le chômage, le niveau d’éducation, statut migratoire, etc.) ; 2. Organiser des parcours de formation professionnelle continue pour les jeunes et les femmes non qualifiés (Cible : 80 jeunes et femmes non qualifiés, scolarisés ou partiellement scolarisés) ; 3. Faciliter l’accès des jeunes à des stages d’apprentissage et à des opportunités d’emplois (Cible : 80 jeunes qualifiés, diplômés et ayant acquis des compétences professionnelles) ; 4. Organiser des parcours de formation professionnelle initiale pour les jeunes et les femmes non scolarisés (Cible : 60 jeunes et femmes, les mères célibataires, les personnes en situation d’handicap, les femmes issues des zones périurbaines vivant des conditions précaires dans les centres urbains).   Et de la composante du projet **(Résultat 3) : Les opportunités locales d’emploi pour les jeunes et les femmes augmentent grâce à leur inclusion économique à travers l’entrepreneuriat** – plus spécifiquement de **l’activité 3.3 : Installation des unités semi-industrielles de transformation et de conservation des produits agricoles :**   1. Création de trois (3) unités semi-industrielles dans les régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez. 2. Mettre en réseau les unités semi-industrielles au Niger et les entreprises italiennes.   Pour atteindre ces résultats, l’OIM a l'intention de s'associer avec un **Consortium** d’une ONG et d’un cabinet spécialisé, et de signer un accord de service. Le Consortium sélectionné devra avoir une expertise dans la formation professionnelle et l’insertion professionnelle des jeunes, l’autonomisation des jeunes ainsi que l’implantation des unités semi-industrielles, et en mesure de mener des activités dans les régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez.  Le consortium devra être composé d’un partenaire gestionnaire principal (lead) et un membre du consortium (partenaire secondaire comprenant entre 1 cabinet spécialisé). L’organisation qui postule en tant que gestionnaire du consortium devra démontrer une forte capacité de gestion financière et de coordination. |
| **Description des activités et des tâches assignées** |
| La mission se décline suivant avec des livrables (Rapports d’activités) pour ce qui suit :  **Résultat (1) : L’employabilité locale des jeunes est améliorée grâce à l’accès aux formations professionnelles et l’éveil entrepreneurial :**  **Activité 1 : Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes***(Cible : 220 jeunes)*  **Orientation, sensibilisation, identification des besoins et sélection des bénéficiaires :**   1. Organiser des campagnes de sensibilisation aux opportunités (y compris l’auto-emploi) dans les régions ciblées (Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez) et dresser un bilan de compétences et d’intérêts pour chaque jeune ; 2. Identifier les filières de formation en lien avec les besoins des marchés locaux (en consultation avec le secteur privé, les chambres de métiers, les coopératives, etc.) ; 3. Développer des modules sur les compétences de vie (gestion financière de base, communication interpersonnelle, éducation et inclusion financière, technique de recherche d’emploi, etc.) 4. Organiser la sélection de 220 jeunes et femmes nigériens sans emploi qui seraient intéressés à participer au programmation de formation technique et professionnelle : 5. Organiser 4 caravanes d’éveil entrepreneuriale et d’information auprès des jeunes et des femmes dans les régions d’interventions du projet. 6. Elaborer les modalités de formation et plan de suivi avec l’appui de la structure en charge de la formation professionnelle locale ; 7. Contractualiser et signer des accords de partenariat avec le ou les Centre(s) de formation aux métiers et les entreprises du secteur public et privé recherchant les compétences des jeunes qui seront formés ;   **Formations spécifiques, insertion et suivi :**   1. Mettre en œuvre le programme de formation adaptées à chaque groupe ; 2. Mettre en œuvre le plan d’accompagnement à la recherche d’emploi, à la création d’entreprise ou à la poursuite d’études et/ou formation au niveau supérieur ; 3. Mettre en place un système de suivi-évaluation et de mentorat ;   **Activité 2 : Organiser des parcours de formation professionnelle continue pour les jeunes et les femmes non qualifiés***(Cible : 80 jeunes non qualifiés, ayant un niveau d’études faible ou moyen, peu ou pas d’expérience professionnelle, mais avec des bases scolaires) :*   1. Renforcer les capacités sur les fondamentaux et l’orientation :    1. Alphabétisation fonctionnelle et calculs de base : axé sur les besoins du métier choisi ;    2. Compétences de vie : soft skills, éducation financière, inclusion financière, etc.    3. Visites d’entreprises et des ateliers artisanaux, etc. 2. Formations professionnelles courtes et pratiques :    1. Artisanat : soudure, mécanique auto/moto ; menuiserie bois/métal ; maçonnerie, plomberie, électricité bâtiment, cordonnerie, couture/broderie ;    2. Agro-pastoral : techniques de maraîchages, petit élevage volailles/petits ruminants ; conservation des produits, apiculture, techniques de transformation simple (jus de fruits, confitures, savon artisanal) ;    3. Services : coiffure, esthétique, petite restauration, aide-ménagère, agents d’entretien ; agents de sécurité ; transporteurs ; chauffeurs ; livreurs ; etc.    4. Gestion des déchets : collecte, tri, recyclage (fabrication d’objets à partir de matériaux recyclés) ;    5. Techniques de gestion de l’eau : maintenance de pompes à eau ; petites irrigations ; 3. Accompagnement à l’insertion à l’emploi :    1. Apprentissage par l’alternance ou stages en ateliers/entreprises : l’accent sera mis sur le ‘’faire’’ et la pratique ;    2. Formation aux bases de l’auto-emploi : formation GERME 1 (Gérer mon entreprise) ; comment démarrer une petite activité, gérer un petit budget et trouver des clients ;    3. Appui à l’installation : aide à l’achat de kits de démarrage (outillages ; petits équipements), conseils pour l’aménagement d’un petit atelier, etc.    4. Mise en réseau : connexion avec des artisans établis, des coopérations ou groupement d’intérêt économiques (GIE) ; etc.    5. Accès à des microcrédits simplifiés et soutien technique régulier : visites, conseils, résolution des problèmes récurrents, etc.   **Activité 3 : Faciliter l’accès des jeunes à des stages d’apprentissage et à des opportunités d’emploi** *(Cible : 80 jeunes qualifiés :* ce sont des jeunes ayant un certain niveau d’études ou une qualification professionnelle initiale, mais qui peinte à trouver un emploi ou souhaitent se spécialiser ou se reconvertir*) :*   1. Organiser des formations d’orientation et des compétences transversales avancées :    1. Evaluer les dossiers des demandeurs d’emploi produits par l’ANPE : établir des listes à soumettre aux entreprises identifiées pour accueillir les jeunes candidats ;    2. Bilan de carrière approfondi : identifier les lacunes et les opportunités en faveur des jeunes demandeurs d’emplois ;    3. Modules sur l’entrepreneuriat et la gestion de projet : de l’idée au business plan (financement, marketing, gestion, etc.)    4. Perfectionnement en langues (français/anglais) et numérique avancé : utilisation d’outils professionnels, recherche d’informations en ligne, communication digitale, etc.) ;    5. Techniques de recherche d’emploi (TRE) avancée : optimisation de CV, simulation d’entretiens en présentiel et en ligne, réseautage professionnel, etc. 2. Formations spécialisées et certifiantes :    1. Filières à forte valeur ajoutée : numérique (développement web/mobile ; maintenance informatique, graphisme, Community management, cybersécurité, utilisation des réseaux sociaux, marketing digital, etc.)    2. Energies renouvelables : Installation et maintenance de panneaux solaires ; etc.    3. Agro-industrie, transformation : techniques de transformation des produits locaux (céréales, fruits, lait, viande), gestion de chaine de froid, normes d’hygiène et de qualité, etc.    4. Logistique et transport : gestion des stocks, logistique urbaine et régionale ;    5. BTP (hautes compétences) : gestion de chantier, topographie, dessin assisté par ordinateur (DAO) ; gestion de maintenance des infrastructures, etc.    6. Tourisme et hôtellerie : gestion d’établissement, langues étrangères, etc. 3. Insertion et accompagnement à l’emploi ou création d’entreprise :    1. Stages pratiques rémunérés ou alternance : intégration en entreprise pour une immersion réelle et développement de l’expérience professionnelle.    2. Mise en relation directe avec les entreprises : job-dating, forums d’emplois ciblés ;    3. Accompagnement individualisé à la création d’entreprise : appui à l’accès au financement (microcrédit, fonds d’amorçage), formalisation, incubation.    4. Mentorat par des professionnels expérimentés ;    5. Suivi post-insertion : appui pour les 3 premiers mois d’activité ou d’emploi ; Fournir un appui-conseil via les services de l’ANPE aux jeunes et femmes et organiser des suivis des parcours professionnels.   **Activité 4 : Organiser des parcours de formation professionnelle initiale pour les jeunes et les femmes non scolarisés** *(Cible : 60 jeunes non-scolarisés : les jeunes les plus vulnérables, sans aucune base scolaire, certains ayant pu être impliqués dans des activités informelles ou migratoires, ou venant des zones reculées, les personnes en situation d’handicap, les femmes issues des zones périurbaines vivant des conditions précaires dans les centres urbains).*   1. Préformation et socialisation :    1. Alphabétisation fonctionnelle et numératie adaptée (apprentissage de la lecture, l’écriture et le calcul à travers des contenus liés aux métiers et à la vie quotidienne comme le calcul des coûts, gestion de petites sommes, etc.)    2. Développement des compétences psychosociales : confiance en soi, respect des règles, gestion des émotions, travail de groupe, hygiène personnelle et communautaire, civisme, etc.    3. Activités sportives, culturelles et artistiques : favoriser la socialisation, l’expression personnelle ; la découverte et la curiosité ;    4. Sensibilisation aux droits fondamentaux : droits de l’enfant/jeune ; dangers de la migration irrégulière, traite des êtres humains, etc. 2. Formation pratique par l’apprentissage :    1. Apprentissage direct auprès des maîtres artisans/commerçants (système dual ou informel) : identification et mise en relation avec des professionnels locaux reconnus.    2. Filières concrètes et à faible barrière à l’entrée : techniques simples de culture (jardins potagers, cultures sèches) ; la petite irrigation et agroécologie de base ; élevage traditionnel (soins aux animaux, alimentation, gestion de troupeau) ; artisanat de base (vannerie, poterie, fabrication de petits objets utiles, réparation de vélos/motos ; petits travaux de couture, etc.) ; services de proximité (aide-ménagère, laveur de vaisselle, petits vendeurs ambulants ; valorisation des déchets : fabrication de charbon écologique, compostage. 3. Autonomisation et insertion à l’emploi :    1. Mise à disposition de petits ‘’kits de démarrage’’ : outils, semences, petit capital.    2. Appui à l’insertion dans les groupements ou coopératives ;    3. Octroi des micro-crédits adaptés au besoin des jeunes sélectionnés ;    4. Suivi régulier et soutien à l’intégration sociale ; et pour les plus performants, envisager des passerelles vers les formations du groupe ‘’jeunes non qualifiés’’ après 6 mois.   **Note** : considérations transversale pour les 3 groupes de jeunes/femmes (cf. Résultat 1) :   * **Partenariats locaux :** Impliquer les chambres de métiers, les autorités locales, les chefs traditionnels, les associations de jeunes, les entrepreneurs, les centres de formation existants (publics et privés). * **Approche par les chaînes de valeur :** Cibler les formations sur les besoins identifiés dans les chaînes de valeur locales pour maximiser les opportunités d'emploi ou d'auto-emploi (ex : filières riz, oignon, bétail, artisanat local). * **Prise en compte du genre :** Développer des filières non traditionnelles pour les jeunes femmes (ex : mécanique, soudure) et s'assurer d'une participation équitable, avec des services de garde d'enfants si nécessaire. * **Compétences entrepreneuriales :** Intégrer des modules de base sur l'entrepreneuriat, la gestion financière simple, le marketing et la vente pour tous les groupes. * **Flexibilité :** Adapter les horaires de formation (ex : soir, week-end) pour les jeunes ayant des contraintes (travail informel, responsabilités familiales). * **Protection et bien-être :** Intégrer une composante de sensibilisation aux risques (violences basées sur le genre, extrémisme violent, migration irrégulière) et un soutien psychosocial si nécessaire. * **Numérisation progressive :** Introduire des outils numériques simples (tablettes, smartphones) pour l'apprentissage et l'accès à l'information lorsque c'est pertinent et accessible. * **Suivi-Évaluation :** Mettre en place un système robuste de suivi des participants (présence, progression, insertion) et d'évaluation de l'impact du programme sur leur vie.   **Résultat (2) : Les opportunités locales d’emploi pour les jeunes et les femmes augmentent grâce à leur inclusion économique à travers l’entrepreneuriat :**  **Installation des unités semi-industrielles de transformation et de conservation des produits agricoles :**  **Activité 1 : Appui technique à la création de trois (3) unités semi-industrielles dans les régions de Niamey, Tahoua ou Zinder et Agadez** :   1. Etude de faisabilité et planification des unités semi-industrielles :    * Analyse des besoins : comprendre les objectifs de l’unité, les produits ou services à fabriquer, les volumes de production envisagés ;    * Conception et dimensionnement : aider à définir la taille optimale de l’unité, l’agencement des équipements, les flux de production ;    * Choix technologiques : conseiller sur les machines, les procédés et les technologies les plus adaptées aux spécificités de l’unité (coût, performance, durabilité, etc.) ;    * Elaboration des plans : réalisation de plans techniques, schémas de processus et autres documents nécessaires à la construction et à l’installation. 2. Mise en œuvre et installation :    * Aide à l’acquisition d’équipements : conseiller sur les fournisseurs, les spécifications techniques et les négociations.    * Supervision de l’installation : assurer que les équipements sont installés correctement et en toute sécurité, en respectant les normes ;    * Mise en service : accompagner le démarrage des opérations, les premiers tests et ajustements. 3. Renforcer les capacités et transfert de compétences :    * Formation du personnel : former les opérateurs, techniciens et gestionnaires à l’utilisation des machines, aux processus de production, à la maintenance et aux normes de qualité ;    * Développement de procédures : aider à la mise en place de manuels d’opération, de procédures de maintenance et de protocoles de sécurité.    * Partage d’expertise ; transmettre le savoir-faire technique et les meilleures pratiques pour optimiser la production et la gestion de l’unité. 4. Optimisation et suivi :    * Amélioration des processus : identifier les goulots d’étranglement, proposer des améliorations pour augmenter l’efficacité et réduire les coûts ;    * Contrôle qualité : mettre en place des systèmes de contrôle qualité pour garantir la conformité des produits ;    * Maintenance préventive et corrective : conseiller sur les stratégies de maintenance pour assurer la durabilité des équipements ;    * Résolution de problèmes : apporter une expertise pour résoudre les défis techniques ou opérationnels qui peuvent survenir ;    * Définir les stratégies de gouvernance, de recherche et développement et d’investissement et de communication des unités semi-industrielles.   **Activité 2 : Mettre en réseau les unités semi-industrielles au Niger et les entreprises italiennes.**   1. Faciliter les partenariats stratégiques et opérationnels pour augmenter la capacité technique et opérationnelle dans unités semi-industrielles, le développement de marché et croissance de la production, etc. ; 2. Soutenir le développement de ces unités semi-industrielles en facilitant la mise en réseau avec des entreprises privées italiennes évoluant dans des domaines similaires que les entreprises soutenues par le projet IDEE JEUNE.   **NOTE** : Considérations à prendre pour les trois (3) unités semi-industrielles :   * + **Une unité semi-industrielle de Tannerie (Niamey ou Tahoua) :** Une unité de tannerie semi-industrielle qui se concentrera sur le traitement des peaux brutes ou semi-fini (mouton, chèvre et bovin) pour les transformer en cuir fini, utilisable pour la maroquinerie :     - * + Capacité de production : modulable, par exemple, traitement de 50 à 150 peaux par jour (selon le type de peaux) ;         + Superficie requise : Environ 100 à 300 m2 (incluant les aires de stockage, production, séchage, traitement des eaux) ;         + Alimentation électrique : raccordement au réseau national ou, si hors réseau, solution solaire durable.         + Alimentation en eau : accès fiable à une source d’eau suffisante (puits, forage, réseau) ;         + Gestion des déchets : système de traitement des eaux usées (STEP) adapté pour la dépollution, gestion des boues et des déchets solides.   + **Une unité semi-industrielle de Transformation agroalimentaire (Agadez) :** unité visant à transformer les produits agricoles locaux (céréales, fruits, légumes, lait, viande, etc.) en produits à valeur ajoutée (farines, jus, confitures, produits laitiers, viande séchée/transformée, etc. :     - * + Type de transformation : spécialisée sur une ou deux filières principales (ex. : céréales et jus de fruits, etc.) ;         + Capacité de production : adaptée aux volumes de production agricole locaux, par exemple, 200 Kg à 1 tonne de matière première par jour/semaine.         + Superficie requise : environ 100 à 300 m2 (incluant les zones de réception, transformation, emballage, stockage et bureaux) ;         + Alimentation électrique : stabilité requise pour les machines, groupe électrogène de secours.         + Alimentation en eau : eau potable essentielle, système de filtration si nécessaire ;         + Hygiène et sécurité : respect des normes d’hygiène HACCP, surfaces faciles à nettoyer, séparation des zones propres/sales.   + **Unité semi-industrielle de Cosmétique (production de savons à usage ménager) à Zinder** : cette unité se concentrera sur la production de savons solides à usage ménager (lessive, nettoyage) à partir d’huiles végétales locales (karité, neem, arachide, palme, etc.) et de soude caustique :     - * + Capacité de production : traitement de 100 à 300 kg de savon par jour/semaine.         + Superficie requise : environ 100 à 200 m2 (incluant les zones de stockage, matières premières, saponification, séchage, emballage) ;         + Alimentation électrique : pour es mélangeurs et découpeuses ;         + Alimentation en eau : eau propre         + Sécurité : ventilation adéquate pour la manipulation de la soude caustique, équipement de production individuelle (EPI) obligatoire. |
| **Résultats escomptés** |
| **Sur le volet 1 : Services de formation professionnelle et d’insertion à l’emploi en faveur des jeunes** *(Cible : 220 jeunes et femmes – dont 80 qualifiés ; 80 non-qualifiés et 60 non-scolarisés) :*   * + 1. Les jeunes sélectionnés acquièrent des compétences techniques et transversales adaptées aux besoins du marché du travail local *(Cible indicative : 80% des jeunes inscrits complètent le programme de formation professionnelle et qui réussissent aux tests de certification)*     2. Un nombre significatif des jeunes formés accèdent à un emploi décent (salarié ou auto-emploi) ou poursuivent leurs études et formation au niveau supérieur. *(Cible indicative : 60% des jeunes formés trouvent un emploi salarié ou démarre une activité d’auto-emploi formelle ou semi-formelle dans les 3 mois suivant la fin de la formation).*     3. Les jeunes sélectionnés sont mieux outillés et autonomes dans leurs parcours d’insertion professionnelle *(Cible indicative : 70% des jeunes ayant bénéficié de l’accompagnement à l’insertion, disposent d’un plan de carrière/projet professionnel et mettent en œuvre au moins 2 actions concrètes – notamment la création d’entreprise, démarrage d’une start-up, partenariats établis avec le secteur privé, etc.)*   **Sur le volet 2 : Appui technique à la création d’unités semi-industrielles :**   1. Au moins trois (3) unités semi-industrielles viables sont créées ou renforcées avec un appui technique adapté *(Cible indicative : 3 unités appuyées sont opérationnelles et génèrent des activités de production 3 mois après la fin de l’appui technique initial).* 2. Les capacités de production, de gestion et de qualité des unités semi-industrielles appuyées sont améliorées *(Cible indicative : Augmentation de 20% en moyenne en moyenne du volume de production des unités appuyées 6 mois après l’appui technique comparé au volume initial).*   Les acteurs locaux impliquées dans les unités semi-industrielles maitrisent les compétences techniques et de gestion nécessaires à leur autonomie *(Cible indicative : 6 mois après l’appui, 85% du personnel clé formé atteint un niveau de compétence jugé suffisant pour le fonctionnement et la maintenance des équipements ; le développement et utilisation des manuels de procédures de production, de gestion et de maintenance) ;* |
| **Impact** |
| L’OIM, à travers le financement de l’Agence Italienne de Coopération au Développement facilite la création et le développement d’entreprises via des appuis durables. Les possibilités d’accès des jeunes à l’emploi sont améliorées à travers des formations professionnelles et des dispositifs de renforcement de capacités entrepreneuriales. Les conditions de création d’emploi pour les jeunes et les femmes sont renforcées à travers la mobilisation et l’engagement des acteurs du secteur privé. Les femmes et les jeunes sujets à la mobilité à risque, à des risques d’exploitation et d’abus seront plus enclins à s’orienter vers les initiatives de création d’emplois et à l’autonomisation économique.  Le projet a donc un impact considérable sur le capital humain et sur les aspects clés du développement local, avec la participation institutionnelle, l’impact sur le genre, l’impact sur les politiques sectorielles, inclusion des groupes vulnérables, notamment les femmes, les personnes avec handicap et les migrants. |
| **Partenariats et collaboration** |
| Les partenaires en consortium travailleront sous la supervision globale de la Chef de Mission et la supervision directe du Gestionnaire de projet IDEE JEUNE basé à Niamey. L’approche participative sera utilisée dans la collaboration avec les partenaires qualifiés qui seront sélectionné en consortium. Les partenaires retenus devront assurer les tâches spécifiques ci-dessus, en cohérence avec les activités du projet IDEE JEUNE et la stratégie globale de l’unité Migration de la main d’œuvre et Inclusion (LMI) de l’OIM.  Le projet IDEE JEUNE est mis en œuvre par l’OIM en étroite collaboration avec les parties nationales notamment le ministère du Commerce et de l’Industrie et d’autres institutions nationales. |
| **Calendrier proposé** |
| La période de mise en œuvre est entre 12 et 18 mois (à partir de la date de signature du contrat). Le calendrier est à proposer par le partenaire de mise en œuvre. |
| **Qualifications et expérience** |
| **Note :** Les candidats en **consortium** sont invités à démontrer qu’ils répondent aux conditions préalables établies par l’OIM qu’ils possèdent les capacités requises pour être partenaire gestionnaire principal. Pour ce type de prestation, il est exigé un accord de groupement solidaire pour s’assurer de la continuité de mise en œuvre efficace et efficiente, en cas de défaillance d’un des partenaires.  **Profil recherché du consortium des partenaires de mise en œuvre :**   * Pour le partenaire gestionnaire principal (le volet formation professionnel) : Une ONG avec une expertise avérée dans le développement socio-économique, la formation professionnelle et l’insertion des jeunes à l’emploi, et le soutien à l’entrepreneuriat, particulièrement dans les contextes similaires à celui du Niger. L’ONG devrait avoir une forte présence et une bonne connaissance des régions ciblées (Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez). * Pour le partenaire secondaire (le volet création des unités semi-industrielles) : Un cabinet spécialisé avec une expertise avérée dans l’implantation et la gestion des unités semi-industrielles.   **Caractéristiques générales du profil recherché du consortium :**   * **Expérience spécifique :** Expertise démontrée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes de formation professionnelle et/ou de projets de développement économique local. * **Capacité technique :** Compétences internes ou réseau de consultants pour l'ingénierie de formation, l'appui technique aux filières agroalimentaires, tannerie, cosmétique, et la gestion de projets. * **Présence locale :** Une implantation et une connaissance approfondie des réalités socio-économiques et culturelles des régions d'intervention. * **Capacité organisationnelle et managériale :** Une structure organisationnelle solide, des procédures de gestion claires et une équipe qualifiée. * **Stabilité financière :** Une gestion financière transparente et la capacité à mobiliser des ressources complémentaires ou à gérer des fonds importants. * **Approche Inclusive :** Engagement envers l'équité de genre, l'inclusion des jeunes vulnérables et la participation communautaire.   **Critères d’éligibilité** :  Ces critères permettront d’évaluer la capacité du consortium (partenaire gestionnaire principal et partenaire secondaire) à mener à bien les activités assignées :   * **Critères juridiques et administratifs :**    + - * + **Statut légal :** Être des organisations légalement enregistrées au Niger et/ou dans un pays d’origine, avec un statut juridique clair et à jour **(Documents à fournir : copies du certificat d’enregistrement, statuts de l’organisation).**         + **Autorisation d’opération :** avoir les autorisations nécessaires pour opérer dans les régions ciblées du Niger.         + **Conformité fiscale et sociale** : être en règle avec les obligations fiscales et sociales (déclarations, paiement des cotisations, etc.) **(Document à fournir : copies des Attestations fiscales et sociales)** * **Critères d’expérience et de compétences techniques :**    + - * + Avoir au moins 5 ans d'expérience avérée dans la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, avec des résultats mesurables **(Documents à fournir : Liste de projets similaires réalisés, rapports d'activités, études d'impact, références.).**         + Avoir une expérience significative (au moins 3 projets réalisés) dans l'accompagnement technique à la création ou au renforcement de petites et moyennes entreprises (PME) ou d'unités de production, idéalement dans les secteurs ciblés (agroalimentaire, tannerie, cosmétique) **(Documents à fournir : Rapports d’évaluation interne ou externe).**         + Démontrer une connaissance approfondie des défis et opportunités liés à l'emploi des jeunes et au développement économique au Niger, et spécifiquement dans les régions de Niamey, Tahoua, Zinder et Agadez.         + Disposer d'une équipe ou d'un réseau de consultants avec une expertise technique pertinente dans les filières de la tannerie, de la transformation agroalimentaire et de la cosmétique **(Documents à fournir : CV des experts clés, liste des consultants partenaires ou des MoU signés).**         + Avoir une structure organisationnelle claire, avec des lignes de responsabilité bien définies et une capacité de gestion de projet éprouvée **(Documents à fournir : Procédures internes de gestion de projet).**         + Disposer d'une équipe de gestion de projet qualifiée et suffisante (chef de projet, coordinateurs, experts techniques, personnel administratif et financier) pour la durée du projet (Documents à fournir : CV des membres clés de l'équipe ou plan de dotation).         + Avoir des systèmes robustes de suivi-évaluation des activités et des résultats, et une capacité à produire des rapports réguliers et de qualité **(Documents à fournir : Exemples de cadres logiques, de rapports de suivi, de systèmes de collecte de données).**         + Démontrer une capacité à travailler efficacement avec les communautés locales, les autorités traditionnelles et les acteurs locaux (chambres de métiers, coopératives, secteur privé) **(Documents à fournir : Expériences passées de mobilisation communautaire, lettres de soutien de partenaires locaux).**         + Démontrer une bonne santé financière et une capacité à gérer des budgets de taille similaire à celle du projet proposé **(Documents à fournir : Rapports d'audits externes des 3 dernières années, états financiers certifiés).**         + Avoir des procédures de gestion financière et comptable transparentes et conformes aux normes internationales **(Documents à fournir : Manuels de procédures financières, rapports d'audit).**         + Capacité de Co-financement (si applicable) : Si le projet le requiert, démontrer une capacité à apporter une contribution financière ou en nature **(Documents à fournir : Lettres d'engagement de co-financement).** |
| **Soumission de la proposition de projet** |
| **Note** : La soumission de la candidature du consortium doit être unique incluant : a) le volet formation professionnelle et insertion à l’emploi en faveur des jeunes (ONG) ; b) le volet création des unités semi-industrielles dans les filières émergentes (Cabinet spécialisé).  **1) Offre technique :**  L’offre technique à proposer doit comprendre :   * **Une note explicative claire**, en langue française, n’excédant pas 5 pages, décrivant : les membres du consortium; comment le consortium répond aux exigences précitées dans les termes d’expérience, expertise et qualifications ainsi que la manière dont le consortium mènerait les activités détaillées aux présents termes de référence – particulièrement sur la formation professionnelle et l’insertion à l’emploi des jeunes, les modules de formation par activités et groupe cible et la méthodologie de mis en œuvre des unités semi-industrielles, les budgets indicatifs par unités, ainsi que les coûts estimatifs des liés à la formation professionnelle et les kits de démarrage en faveur des jeunes; * **Les curriculums vitae des staffs** qui seront dédiés à ces activités ainsi que les copies des diplômes et qualifications pertinentes ; * **Tout document officiel certifiant** le statut du partenaire de mise en œuvre ; * **Des copies des document justifiant l’expérience** dans la réalisation de prestations similaires que l’entité a menées dans le passé. (Cf. critères d’éligibilité) ;   **2) Offre financière :**  L’entité qui postule en tant que gestionnaire du consortium proposera une offre financière (**en Franc CFA, toutes taxes comprises**) détaillée pour les activités envisagées aux présents termes de référence. Aucun frais additionnel non inclus dans la proposition technique et financière ne sera considéré par l’OIM.  **Note** : Aucune avance de paiement ne pourra être effectuée par l’OIM sans garanties d’établissements bancaires et financiers reconnus (formulaire à demander auprès de l’OIM). Le consortium doit démontrer qu’il est solide financièrement. |
| **Adresse et date limite de soumission du projet** |
| **Avenue Issa Beri, Rue IB-42, Porte 125, Plateau, Yantala Haut**, au plus tard **le** **Mercredi 15 Octobre 2025 à 17 heures 30 mn** |

Bureau de l’OIM – (Niamey)

Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt de l’OIM : **IP Management-09/2025-No.003**

**Questionnaire général sur les partenaires d’exécution**

Les informations fournies dans ce formulaire serviront à l’évaluation de la diligence raisonnable des candidats.

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt :** |  |
| **Nom complet de l’organisation et sigle :** |  |
| **Adresses postale et électronique de la personne de contact :** |  |
| **Date :** |  |
| **Existe-t-il déjà un partenariat entre l’organisation et l’OIM ?** |  |
| **Si oui, quand cette coopération a-t-elle débuté ?** |  |
|  |  |
| **A. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET GOUVERNANCE** | |
| L’organisation est-elle légalement enregistrée dans le(s) pays de mise en œuvre ? Si oui, veuillez indiquer le numéro d’enregistrement ou fournir une preuve. Si non, veuillez fournir une explication. |  |
| Quel est le statut de l’organisation (par exemple, organisme public, entreprise détenue ou contrôlée par l’État, organisation intergouvernementale, organisation internationale, organisation non gouvernementale, organisme à but non lucratif, organisation internationale de la société civile ou organisation de la société civile) ? |  |
| L’organisation publie-t-elle chaque année un état financier vérifié ? Si non, veuillez expliquer pourquoi. |  |
| La direction ou les actionnaires de l’organisation entretiennent-ils une relation avec l’OIM qui serait susceptible d’entraîner un conflit d’intérêts ? |  |
| Quand l’organisation a-t-elle été créée ? |  |
| Quand l’organisation a-t-elle été évaluée par l’OIM ou un autre organisme des Nations Unies pour la dernière fois ? |  |
| Veuillez indiquer la date de la dernière évaluation externe et le nom de l’évaluateur(trice). L’OIM peut‑elle y avoir accès ? |  |
| **B. Structure organisationnelle** | |
| Un organigramme actualisé de l’organisation et les CV des membres clés du personnel sont-ils joints à la candidature ? |  |
| Dans quelles régions du pays l’organisation intervient-elle, et quelles sont sa structure et sa présence sur le terrain ? |  |
| Combien de personnes travaillent dans le bureau de pays ou pour le programme ? |  |
| Les fonctions opérationnelles principales disposent‑elles toutes de ressources humaines et autres (finance, logistique, mise en œuvre, suivi et évaluation) suffisantes ? |  |
| L’organisation a-t-elle établi des directives à l’intention du personnel ? |  |
| L’organisation est-elle dotée de procédures permettant d’assurer la sécurité du personnel ? |  |
| **C. RELATIONS EXTÉRIEURES ET INFLUENCE** |  |
| **Réseaux et coordination** |  |
| L’organisation a-t-elle noué des liens de collaboration avec d’autres organisations de la société civile, organisations humanitaires ou réseaux ? Si oui, veuillez préciser. |  |
| L’organisation coordonne-t-elle son action avec des organisations de la société civile (locales, nationales ou internationales) ? Si oui, veuillez préciser. |  |
| Comment l’organisation interagit-elle avec les bénéficiaires et les communautés ? |  |
| L’organisation assure-t-elle une coordination avec le gouvernement ou les autorités ? |  |
| L’organisation participe-t-elle à des processus publics ou politiques (discussions ou décisions budgétaires ou politiques des autorités nationales et locales) ? |  |
| **Information et sensibilisation** |  |
| L’organisation produit-elle régulièrement des documents d’information ? Si oui, veuillez préciser. |  |
| L’organisation tient-elle des manifestations publiques à des fins de collecte de fonds ou autre ? Si oui, veuillez préciser. |  |
| L’organisation recourt-elle aux médias ? |  |
| L’organisation considère-t-elle les efforts de sensibilisation comme un pilier de son action ? Si oui, veuillez préciser. |  |
| L’organisation mène-t-elle des activités de lobbying ? Si oui, veuillez préciser. |  |
| **C. CAPACITÉS PROGRAMMATIQUES** |  |
| L’organisation a-t-elle une mission et une vision officielles ? Veuillez indiquer le lien correspondant si cette page est accessible au public. |  |
| Quels sont le(s) groupe(s) cible(s) ou les bénéficiaires de l’organisation ? |  |
| Quelle est la zone géographique d’intervention de l’organisation ? |  |
| Quels sont les domaines programmatiques de l’organisation ? |  |
| L’organisation dispose-t-elle d’un registre des risques et d’un processus de gestion des risques ? |  |
| **Informations relatives à l’organisation :** |  |
| L’organisation promeut-elle et respecte-t-elle les [principes humanitaires](https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/2018-07/IOM-Humanitarian-Policy-Principles-on-Humanitarian-Action.pdf) ? |  |
| L’organisation facilite-t-elle la fourniture d’une aide de manière impartiale et fondée uniquement sur les besoins ? |  |
| L’organisation opère-t-elle en toute indépendance, sans que des intérêts politiques lui soient imposés ? |  |
| L’organisation promeut-elle l’approche consistant à ne pas nuire ? |  |
| L’organisation dispose-t-elle d’un plan ou d’une stratégie à long terme ? |  |
| L’organisation est-elle dotée d’un cadre de responsabilité à l’égard des populations touchées ? |  |
| L’organisation dispose-t-elle d’un code de conduite ou d’une autre politique en matière d’éthique ? |  |
| L’organisation a-t-elle adopté des politiques et des procédures pour prévenir l’exploitation et les atteintes sexuelles (PSEA) ? |  |
| Comment l’organisation lutte-t-elle contre l’exploitation et les atteintes sexuelles en interne et auprès des populations qu’elle sert ? |  |
| **D. CAPACITÉS FINANCIÈRES** |  |
| Quels donateurs soutiennent actuellement les activités programmatiques de l’organisation ? |  |
| Quel est le budget global actuel des activités de l’organisation ? |  |
| L’organisation a-t-elle rencontré des problèmes de liquidité ou de solvabilité au cours des trois dernières années ? Si oui, comment ces problèmes ont-ils été résolus ? |  |
| **Système de comptabilité** |  |
| L’organisation est-elle dotée de politiques précises énonçant ses normes, règles et procédures en matière de comptabilité ? |  |
| Quelles normes comptables suit-elle (IPSAS, IFRS ou réglementation nationale) ? |  |
| Quel logiciel de comptabilité l’organisation utilise‑t‑elle et celui-ci est-il intégré à d’autres fonctions (par exemple, ressources humaines ou achats) ? |  |
| Quelle est la politique de l’organisation en matière de conservation des documents comptables et des pièces justificatives ? Comment l’organisation protège-t-elle ses archives des vols, des incendies, des inondations, etc. ? A-t-elle rencontré des difficultés à cet égard au cours des trois dernières années ? |  |
| L’organisation comptabilise-t-elle tous ses coûts en temps voulu ? |  |
| L’organisation peut-elle établir des rapports financiers périodiques au niveau des projets ? |  |
| **Contrôle financier** |  |
| L’organisation détient-elle un compte bancaire à son nom ? |  |
| L’organisation a-t-elle établi des fonctions d’audit interne ? |  |
| Existe-t-il une obligation de vérification externe régulière des comptes de l’organisation et, si oui, ces vérifications sont-elles réalisées en temps voulu ? |  |
| L’organisation se conforme-t-elle aux recommandations issues des vérifications ? |  |
| Quelles sont les principales caractéristiques du système de contrôle interne existant ? L’organisation a-t-elle rencontré des difficultés à cet égard au cours des trois dernières années ? |  |
| Comment l’organisation garantit-elle une séparation suffisante des tâches ? |  |
| L’organisation a-t-elle un système pour éviter que les dépenses ne soient communiquées deux fois aux donateurs ? Dispose-t-elle d’un système de comptabilité permettant de faciliter les contrôles connexes dans le cadre des projets ? |  |
| **Rapport coût-efficacité** |  |
| L’organisation se préoccupe-t-elle des coûts ? Quels principes applique-t-elle pour les réduire ? |  |
| Des devis ou des factures sont-ils obtenus avant de procéder aux achats ? |  |
| **E. CAPACITÉS EN MATIÈRE D’ACHAT ET DE GESTION DE LA CHAÎNE D’APPROVISIONNEMENT** |  |
| Veuillez décrire la structure logistique de l’organisation. |  |
| L’organisation est-elle dotée de politiques de lutte contre le terrorisme nécessitant de vérifier systématiquement que les partenaires et les fournisseurs ne figurent pas sur la liste des organisations terroristes, et les applique-t-elle ? |  |
| **Achats** |  |
| L’organisation est-elle dotée de règles claires en matière d’achat ? Si oui, veuillez en fournir un exemplaire. |  |
| La politique d’achat de l’organisation a-t-elle été examinée et acceptée par d’autres organisations et/ou donateurs ? |  |
| L’organisation dispose-t-elle d’une politique claire en matière de séparation des tâches et de délégation de pouvoir dans le cadre des processus d’achat ? |  |
| L’organisation a-t-elle (et utilise-t-elle) un plan en matière d’achat ? |  |
| L’organisation utilise-t-elle le système ERP pour publier les transactions d’achat ? |  |
| **Gestion des actifs et des entrepôts** |  |
| L’organisation dispose-t-elle d’une base de données recensant ses actifs ? |  |
| L’organisation a-t-elle établi des protocoles régissant le transfert, la comptabilisation en pertes, la vente et la cession des actifs ? |  |
| L’organisation dispose-t-elle de procédures de gestion des stocks et des entrepôts ? |  |

Je soussigné(e) déclare que les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes et que tout changement éventuel sera notifié dans les meilleurs délais :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature)

Nom :

Titre :

Date :

1. Le projet IDEE a mise en place un système intégré de support et d’accompagnement des jeunes et des femmes entrepreneurs : accès aux services d’incubation d’entreprise et à des formations techniques adhoc personnalisées selon le besoin de chaque jeune. Le projet facilite les jeunes entrepreneurs l’accès aux microcrédits, avec l’octroi des prêts pour l’équipement et le fonds de roulement. [↑](#footnote-ref-2)